AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES
ACNUSA

Séance du 09 octobre 2019

Avis du collège

N° 2019 / 30

Objet : Bilans de la qualité de l'air 2018 à Paris – Charles-de-Gaulle et à Paris – Orly

Par courriel du 26 juillet 2019, le Laboratoire d'Aéroports de Paris a transmis à l'ACNUSA, pour avis, deux rapports d'activité concernant la surveillance de la qualité de l'air sur les aéroports de Paris – Charles-de-Gaulle et de Paris – Orly pour l'année 2018.

Le collège de l'Autorité donne un avis favorable aux méthodologies employées et aux résultats de ces rapports.

En effet, un travail conséquent a été réalisé par le Laboratoire d'Aéroports de Paris sur ces deux bilans de la qualité de l'air. Les demandes que le collège avait formulées suite aux bilans de 2017 ont bien été prises en compte, notamment l'indication du pourcentage de couverture des données et l'évaluation du rapport PM2.5/PM10.

Concernant le bilan de la surveillance de qualité de l'air de l'aéroport de Paris – Charles-de-Gaulle, la couverture temporelle pour les particules fines (PM) à la station CDG-Nord est légèrement inférieure (84% pour 85%) aux exigences de l'Agence Européenne pour l'Environnement (comme indiqué en page 11 et cela en raison d'une panne d'analyseur). Il aurait été utile de le spécifier sur le graphique d'évolution des concentrations annuelles (page 18).

En 2018, la station CDG-Sud a été déplacée, son emplacement ne répondant plus aux contraintes de sûreté aéronautique. Cette station a été remplacée par la station CDG-Centre, localisée au cœur la plateforme. Il est regrettable que les deux stations n'aient pas pu fonctionner ensemble afin d'évaluer au mieux l'impact du déplacement. Néanmoins un travail important d'analyses a été fourni par le laboratoire sur ce point. Les conclusions semblent indiquer qu'il sera difficile de comparer les valeurs mesurées sur les stations Sud (activités aéroports et fond urbain) et Centre (activités du cœur de la plateforme) dans le temps (perte de l'information amont/aval de l'influence des sources aéroportuaires sous les vents dominants) étant donné les influences différentes entre les deux stations.

L'évolution des moyennes annuelles pour les différents polluants suivis est présentée et les concentrations enregistrées sur les stations Sud et Centre ont été agrégées pour présenter une valeur unique pour ces deux stations de 30 $\mu g/m^3$ (en moyenne annuelle) pour le NO_2 par exemple. Cette présentation semble délicate étant donné que, comme le montre l'impact du déplacement des stations de mesure, les stations Sud et Centre ne présentent pas les mêmes caractéristiques et ne sont pas influencées par les mêmes sources. Il aurait été souhaitable de présenter les valeurs séparément.

Pour les deux bilans de surveillance de la qualité de l'air 2018, des roses de pollutions ont été ajoutées aux analyses et ont été également superposées sur les cartes des plateformes permettant ainsi une bonne visualisation des sources et une meilleure compréhension de la provenance des différents polluants. Néanmoins, l'interprétation des roses de pollution reste délicate et le Laboratoire devra veiller à rester très factuel.

Enfin, l'Autorité ne peut que féliciter le laboratoire pour la réalisation d'une campagne exploratoire des particules ultrafines en 2019, polluant émergent d'intérêt majeur. L'ACNUSA suivra avec grand intérêt les résultats de cette campagne de mesure. Une présentation de ces derniers devant le collège sera la bienvenue.

Le président de l'ACNUSA

Gilles Leblanc